



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26696
5 novembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 4 NOVEMBRE 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE
DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer par la présente lettre d'un crime commis par des éléments koweïtiens dans l'après-midi du mardi 2 novembre 1993 dans la zone d'Umm Qasr. En effet, un Koweïtien a ouvert le feu sur des policiers iraqiens, blessant un lieutenant et tuant un agent.

A 12 h 50, l'officier de police Abd Al Abbas Abd Al Zahra accompagné du caporal-chef Adnan Abd Al Wahad et du caporal Salah Jaber Khoudir, agissant sur renseignements faisant état de deux véhicules se dirigeant vers le territoire iraquien, ont arrêté un véhicule de marque Chevrolet, immatriculé au Koweït, ayant à son bord quatre civils portant la tenue arabe traditionnelle. Les policiers ont demandé aux passagers de descendre du véhicule pour vérifier leur identité, mais ces derniers ont refusé d'obtempérer. Alors que le lieutenant Abd Al Abbas procédait aux sommations d'usage, un deuxième véhicule, appartenant à la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK), s'est arrêté sur les lieux et deux hommes – un membre de la MONUIK et un Koweïtien – en sont descendus. Après discussion avec l'officier de police iraquien, un troisième homme, qui se trouvait dans le véhicule de la MONUIK, a ouvert le feu sur l'officier de police iraquien, le blessant au pouce de la main droite et au poignet gauche. Quant au caporal-chef Adnan Abd Al Wahad, qui a reçu deux balles dans la poitrine et deux autres au pied droit, il est mort des suites de ses blessures, le 3 novembre 1993, à l'hôpital de Bassorah. Des civils iraqiens se sont alors rassemblés près du lieu de l'incident, tandis que les deux véhicules prenaient la fuite. Des coups de feu ont été tirés à partir du véhicule koweïtien sur les civils iraqiens qui se trouvaient dans la zone d'Umm Qasr.

De toute évidence, cet incident délibéré est un acte de provocation et d'agression contre les civils iraqiens. En outre, la présence d'un civil armé dans un véhicule de la MONUIK, qui ouvre le feu avant d'utiliser ce même véhicule pour s'enfuir après son forfait, constitue une violation flagrante du mandat de la MONUIK, qui doit faire l'objet de toute votre attention.

En vous communiquant les détails de ce crime, le Gouvernement de la République iraquienne proteste vivement contre cet acte criminel et vous demande de prendre les mesures qui s'imposent pour qu'il soit procédé à une enquête impartiale et que soient condamnés les auteurs de ce crime à la suite duquel un policier iraquien a été tué et un officier de police grièvement blessé.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Adnan MALIK
